



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur***22143915*****25 NOV. 2022**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0433 285 538****Nom**(en entier) : **JEMACO**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **19 rue G. de Moriamé - 5020 Namur (Malonne)****Objet de l'acte : (Re)nominations**

Extrait des Notules de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 21 juin 2022

"L'assemblée constate que le mandat des administrateurs est venu à expiration de plein droit et (re)nomme en unanimité les administrateurs suivants :

- Mr. Erik Vanderlinden, habitant à 3120 Tremelo, Honsdonkstraat 63 ;
 - La S.A. Tillion-S.S.T., ayant son siège à 3020 Herent, Tildonkse steenweg 171 (0444.775.276) et ayant comme représentante permanente Mme Monika Denolf, habitant à 3120 Tremelo, Honsdonkstraat 63 ;
 - La S.A.R.L. JuNi Plast, ayant son siège à 3140 Keerbergen, Acaciadreef 33 (0871.085.833) et ayant comme représentant permanent Mr. Jos Celen, habitant à 3140 Keerbergen, Acaciadreef 33 ;
 - La S.A.R.L. Blue Salt Sales, ayant son siège à 1821 Perk, Driesstraat 65 (0645.678.520) et ayant comme représentant permanent Mr. Edwin Ingelaere, habitant 1821 Perk, Driesstraat 65.
- Leurs mandats commencent à présent et prendront fin à l'Assemblée Générale de 2028. Leurs rémunérations éventuelles seront décidées par l'Assemblée Générale.

L'assemblée (re)désigne en unanimité comme commissaire-réviseur :

Mazars Réviseurs d'Entreprises S.C.C. (B021), ayant son siège à 9050 Gent, Bellevue 5 B1001, représentée par Mme. Martine Vermeersch (IBR A01586). Son mandat commence à présent et prendra fin à l'Assemblée Générale de 2025. Mme. Vermeersch accepte le mandat moyennant une rémunération annuelle de € 6.250,00."

Extrait des Notules du Conseil d'Administration tenu le 21 juin 2022

"Le Conseil (re)nomme Monsieur Erik Vanderlinden en qualité d'administrateur délégué, fondé de pouvoir pour la gestion journalière et la représentation de la société en conformité avec l'art. 19 des statuts."

signé Erik Vanderlinden, administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/12/2022 - Annexes du Moniteur belge